

ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD A FIRMINY

Communiqué de presse du 25 Mai 2013

Les riverains, les usagers, les parents et les enfants de l'école attendent que les graves problèmes du boulevard soient réglés au plus vite. Tout le monde a espéré pendant des années le démarrage des travaux de la déviation. Finies les réflexions, les discussions, nous voulons du concret sur le terrain et comptons voir le CG 42 relancer le dossier sans délai.

Les services juridiques nous ont écrit cela : Annulation pour vice de forme, le CG42 pourrait redéposer le dossier identique et reprendre la procédure en la vidant du vice retenu par la juridiction administrative.

Nous rappelons à Monsieur le Maire du Chambon Feugerolles que sa commune a inscrit au POS les terrains pour la construction de la déviation de la RD 500 le 17 juin 1992. Que lors d'une réunion publique au petit gymnase de Fayol, le 28 juin 2001, il avait confirmé son accord et qu'il n'avait pas contredit l'engagement du CG 42 d'une mise en service à l'horizon 2005. Nous avons expliqué à la presse que la baisse du trafic le jour du comptage le 9 avril était liée à un report de circulation à cause des travaux sur le viaduc de La Ricamarie. De manière incontestable le trafic poids lourds est en nette progression.

Notre association n'entend pas se mettre autour d'une table avec ceux qui depuis de trop nombreuses années ont mis tout en œuvre pour s'opposer au projet de la déviation et ainsi à la résolution des problèmes de sécurité et de nuisances. Les raisons de réaliser le contournement du boulevard Fayol sont décrites dans la déclaration d'utilité publique signée par le Préfet le 21 et 25 juillet 2006.

Nous l'avons affirmé à plusieurs reprises, nos seuls interlocuteurs sont le Conseil Général de la Loire et la Mairie de Firminy.

C'est au Maire de Firminy à prendre les dispositions qui s'imposent.

Nous l'avons maintes fois rappelé. La circulation des poids lourds, le transport des matières dangereuses, la vitesse excessive sont du domaine de sa compétence. Les mesures à mettre en œuvre sont du ressort des appelous car ils sont les premiers concernés, riverains, habitants et usagers.

Nous attendons que les mesures de sécurité, que nous avons validées il y a plus d'un an, soient maintenant concrétisées sur le terrain, cela bien évidemment en attendant la réalisation de la déviation.